DÉPÔTS SAUVAGES

TOUT LE MONDE EN FAIT LES FRAIS !

Il est interdit de déposer des poubelles et des encombrants sur les trottoirs en dehors des dates prévues pour le ramassage.

Respecter ces consignes, c'est éviter d'engendrer des frais de ramassage supplémentaires. **Le dépôt sauvage est passible d'une contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.** Pour les particuliers, l'inscription à la collecte des encombrants est gratuite et obligatoire.

SIGNALEZ-NOUS LES DÉPÔTS SAUVAGES SUR L'APPLICATION **NEUILLY VOIX PUBLIQUE.**

DÉCHÈTERIE

DÉCHETS VERTS, GRAVATS, DÉCHETS TOXIQUES, ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES, FERRAILLE, TEXTILES, PNEUMATIQUES...

Le badge d'accès délivré par le SYCTOM est obligatoire.
Quota annuel de 36 droits d'accès gratuits pour les particuliers
Voir conditions et formulaire sur **www.neuillysurseine.fr**

Déchèterie de Nanterre : 59, av. des Guilleraies

Pour les particuliers :
Du lundi au vendredi : 7h - 12h, 13h30 - 18h30
Samedi : 7h - 12h, 13h30 - 18h30 / Dimanche : 9h30 - 12h30

Pour les professionnels :
Du lundi au vendredi : 7h - 12h, 13h30 - 18h30

AFAQ ISO 14001
PEFC 10-31-1444
00-00-0000 / **Certifié PEFC** / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / pefc-france.org

Direction de la Communication - Ville de Neuilly-sur-Seine - Mars 2022

NEUILLY-SUR-SEINE

PÔLE ENVIRONNEMENT ET MOBILITÉS
SERVICE GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS
dechets@ville-neuillysurseine.fr

Tél. : 01 40 88 88 81

LE GUIDE 2022

1er JANVIER 2022
LE TRI s'agrandit !

2 FOIS PLUS DE PASSAGE POUR LES EMBALLAGES !

Plus d'informations sur : neuillysurseine.fr

NEUILLY-SUR-SEINE

CHAQUE GESTE COMPTE !

JE RÉDUIS mes DÉCHETS

COMMENT PASSER FACILEMENT A L'ACTION ?

→ **Compostez vos déchets de cuisine et de jardin**

La Ville met gratuitement à disposition des composteurs (jardin) et lombricomposteurs (appartement).
Le compostage permet de réduire jusqu'à 30% du poids des poubelles.

→ **Mettez un « Stop pub » sur votre boîte aux lettres**

La Ville vous en procurera sur simple demande.

→ **Ne jetez plus vos objets et vêtements en bon état, donnez-les !**

- Consultez **l'annuaire du don**
- Publiez vos annonces sur **icineuilly.fr**
- Des collectes solidaires sont organisées régulièrement : livres, textiles, déchets électriques
- Ressourcerie (Nanterre et Rueil-Malmaison) **www.lecercle-ressourcerie.com**

→ **Soyez éco-consommateur et évitez le gaspillage**

Préférez les produits permettant de réduire les volumes d'emballage.
N'achetez que ce que vous consommez.
Cuisinez les restes alimentaires et privilégiez les recettes de saison.

Consultez la rubrique
www.neuillysurseine.fr/reduire-vos-dechets

SERVICE GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS
Tél. : 01 40 88 88 81
dechets@ville-neuillysurseine.fr

RECYCLONS NOS EMBALLAGES

NOUVEAUTÉ
Vos couvercles BLEUS deviennent JAUNES

DANS LE BAC AVEC LE COUVERCLE BLEU / JAUNE :

Les couvercles des bacs de tri sont progressivement changés afin de s'aligner avec les coloris nationaux.

EN VRAC ! BIEN VIDÉS !

PAPIERS, EMBALLAGES ET BRIQUES EN CARTON

EMBALLAGES EN MÉTAL

TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE
(FLACONS, FILMS, BARQUETTES, YAOURTS, BOUTEILLES...)

DANS LE BAC AVEC LA COUVERCLE VERT :

BIEN VIDÉS !

BOUTEILLES, BOCAUX, POTS EN VERRE

DANS LE BAC AVEC LA COUVERCLE GRIS :

ORDURES MÉNAGÈRES

ENCOMBRANTS ET DÉCHETS DE JARDIN

2 SECTEURS DE COLLECTE **POUR LES PARTICULIERS :**

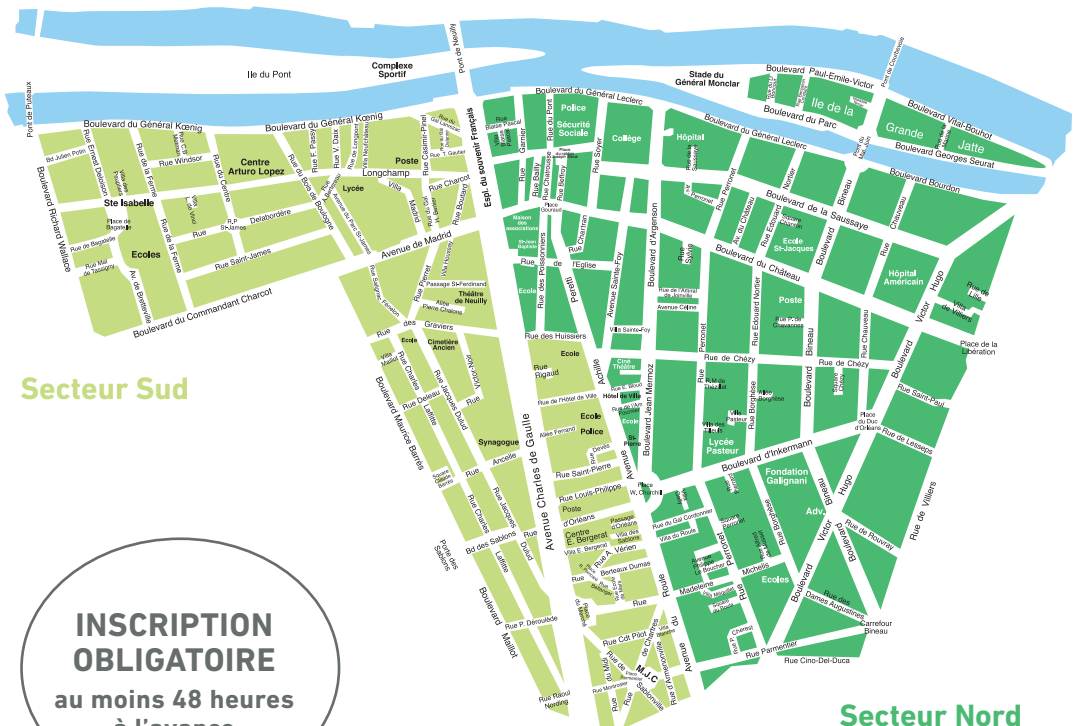

INSCRIPTION OBLIGATOIRE
au moins 48 heures à l'avant

sur **www.neuillysurseine.fr**

ou par téléphone au **01 56 83 15 79**
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30.

LES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES SONT AUSSI REPRIS GRATUITEMENT PAR LES REVENDEURS.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS : UN MERCREDI SUR DEUX (hors jours fériés)

INSCRIPTION AVANT LE LUNDI PRÉCÉDANT LE JOUR DE RAMASSAGE !

SECTEUR SUD				SECTEUR NORD			
5 janvier	13 avril	20 juillet	26 octobre		6 avril	jeudi 13 juillet	19 octobre
19 janvier	27 avril	3 août	9 novembre	12 janvier	20 avril	27 juillet	2 novembre
2 février	11 mai	17 août	23 novembre	26 janvier	4 mai	10 août	16 novembre
16 février	25 mai	31 août	7 décembre	9 février	18 mai	24 août	30 novembre
2 mars	8 juin	14 septembre	21 décembre	23 février	1er juin	7 septembre	14 décembre
16 mars	22 juin	28 septembre		9 mars	15 juin	21 septembre	28 décembre
30 mars	6 juillet	12 octobre		23 mars	29 juin	5 octobre	

VOLUME LIMITÉ À 5 m³. NI PAPIER, NI CARTON, NI VÉGÉTAUX.

Déposez les encombrants **avant 6h30** sur le trottoir de votre domicile. Tout dépôt en dehors des règles de collecte est passible d'une amende de 450€.

COLLECTE DES DÉCHETS DE JARDIN : UN MARDI SUR DEUX (hors jours fériés)

INSCRIPTION AVANT LE JEUDI PRÉCÉDANT LE JOUR DE RAMASSAGE !

Les déchets de jardin doivent être déposés **dès 8h30** dans des sacs adaptés, disponibles gratuitement sur présentation d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité, dans la limite de 40 sacs par foyer. Ils sont à retirer auprès **du pôle Environnement et Mobilités** : 3 Bd Jean Mermoz du lundi au vendredi : 9h - 11h30 et 13h30 - 17h.

SECTEUR SUD			SECTEUR NORD		
1er mars	7 juin	13 septembre	8 mars	14 juin	20 septembre
15 mars	21 juin	27 septembre	22 mars	28 juin	4 octobre
29 mars	5 juillet	11 octobre	5 avril	12 juillet	18 octobre
12 avril	19 juillet	25 octobre	19 avril	26 juillet	**2 novembre**
26 avril	2 août	8 novembre	3 mai	9 août	15 novembre
10 mai	16 août	22 novembre	17 mai	23 août	29 novembre
24 mai	30 août		31 mai	6 septembre	

Inscription : https://www.neuillysurseine.fr/collecte-des-dechets-de-jardin
Pas de collecte ni de distribution de décembre à février inclus !

COLLECTE DES SAPINS NON FLOQUÉS, SANS DÉCOR ET SANS SAC TOUS LES LUNDIS DE JANVIER.

VERRE, EMBALLAGES, TEXTILES, DÉCHETS SPÉCIAUX

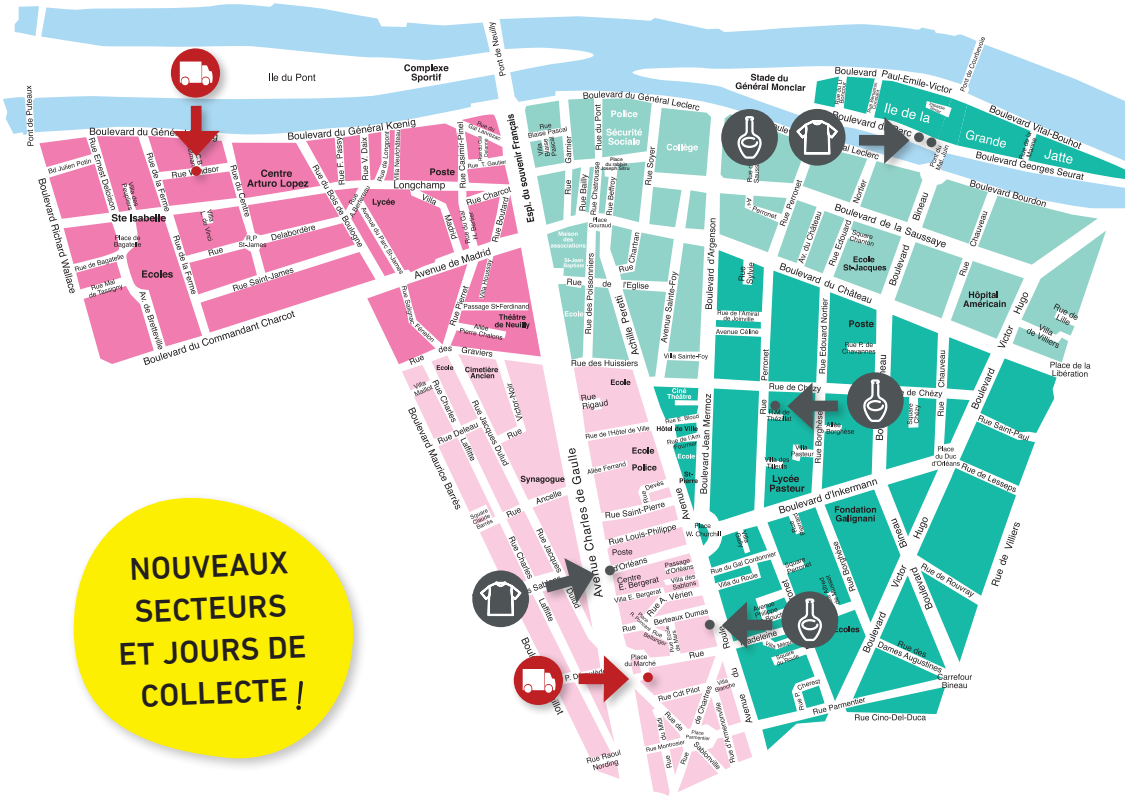

NOUVEAUX SECTEURS ET JOURS DE COLLECTE !

COLLECTE EMBALLAGES 2 fois / semaine	COLLECTE VERRE 1 fois / semaine
Lundi / Jeudi	Mardi
Lundi / Jeudi	Mercredi
Mardi / Vendredi	Jeudi
Mardi / Vendredi	Vendredi

APPORT VOLONTAIRE :

Bornes de collecte du verre :
108 rue Perronet
En face du 6 boulevard du Parc
69 avenue du Roule

Bornes de collecte des vêtements et textiles (dépôt en sac de petite taille) :
19 boulevard du Parc
62 avenue Charles de Gaulle

Déchets toxiques (8h à 12h) :
Marché Windsor
Marché Sablons, 2-4 place du Marché

COLLECTE DES DÉCHETS TOXIQUES

Camion de collecte stationné de 8h à 12h sauf jours fériés sur les places des 2 marchés.

- PEINTURES, COLLES, VERNIS
- HUILES DE VIDANGE
- PRODUITS CHIMIQUES D'ENTRETIEN, ENGRAIS
- RADIOGRAPHIES, THERMOMÈTRES, MÉDICAMENTS
- PILES, BATTERIES, AMPOULES, NÉONS
- BOUTEILLES DE GAZ ET EXTINCTEURS

MARCHÉ WINDSOR (8h-12h)		MARCHÉ SABLONS (8h-12h) 2-4 place du Marché			
1er mercredi du mois		**2e samedi du mois**		**4e dimanche du mois**	
5 janvier	6 juillet	8 janvier	9 juillet	23 janvier	24 juillet
2 février	3 août	12 février	13 août	27 février	28 août
2 mars	7 septembre	12 mars	10 septembre	27 mars	25 septembre
6 avril	5 octobre	9 avril	8 octobre	24 avril	23 octobre
4 mai	2 novembre	14 mai	12 novembre	22 mai	27 novembre
1er juin	7 décembre	11 juin	10 décembre	26 juin	

Vous pouvez aussi rapporter vos **piles, ampoules, néons** dans les grandes surfaces et chez les vendeurs. La Ville a installé de nombreux collecteurs de piles dans les lieux publics et dans les écoles.

Les **médicaments** sont repris dans les pharmacies.

LES DÉCHETS DE SOINS MÉDICAUX PIQUANTS

Les boîtes spécifiques de collecte des déchets de soins (aiguilles et lancettes) sont remises dans les pharmacies. Une fois pleine, la boîte doit être déposée dans les pharmacies partenaires.

ATTENTION ! LES DÉCHETS DE SOINS NE DOIVENT PAS ÊTRE JETÉS DANS LES POUBELLES DE RECYCLAGE POUR ÉVITER LES RISQUES DE BLESSURE.